

# Ne pas se sentir concerné par ses droits

Benjamin Vial

# ▶ To cite this version:

Benjamin Vial. Ne pas se sentir concerné par ses droits : Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles. Agora débats/jeunesses, 2016, 74 (3), pp.77-88. 10.3917/agora.074.0077. halshs-01465711

# HAL Id: halshs-01465711 https://shs.hal.science/halshs-01465711

Submitted on 5 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Ne pas se sentir concerné par ses droits

Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles

Benjamin Vial

### INTRODUCTION

L'émergence des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire (NEET¹) comme problème public et la mise à l'agenda politique de la lutte contre le non-recours aux droits et services chez les jeunes appellent une meilleure compréhension de ce phénomène.

En France, malgré les difficultés à comptabiliser les membres du groupe composite des NEET (Cuzzocrea, 2014), l'estimation du nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans concernés est comprise entre 1,6 et 1,9 million². Sans mobiliser explicitement la notion de non-recours, les pouvoirs publics s'inquiètent des effets du non-recours des NEET à l'offre publique évoquant, par exemple, l'investissement gâché dans une formation initiale qui n'est pas mise à profit, la soutenabilité d'un modèle social dont les recettes fiscales seraient en baisse et les dépenses sociales en hausse, ou encore la construction d'un rapport distant au politique et les risques sociaux de la désaffiliation³.

Cet article mobilise ainsi les termes d'une approche par le non-recours pour situer et comprendre l'expérience sociale (Dubet, 2007) du non-recours à la mission locale (ML) dans le parcours des NEET peu ou pas diplômés (ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat). Son résultat principal est de montrer que les sortants du système scolaire se retrouvent en situation de non-recours parce qu'ils ne se sentent pas concernés par l'offre publique d'insertion qui leur est destinée.

<sup>1.</sup> La catégorie des NEET (*not in employment, education or training*) renvoie aux jeunes âgés de 15 à 24 ou 29 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire. Le taux de NEET par pays est un indicateur à l'échelle européenne.

<sup>2.</sup> Voir Dulin A., Sécuriser les parcours d'insertion, CESE, coll. « Les avis du CESE », Paris, 2015.

<sup>3.</sup> Voir Cahuc P., Carcillo S., Zimmermann K.-F., « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », Les notes du Conseil d'analyse économique, nº 4, avril 2013 ; Eurofound, NEETs – Young People not in Employment, Education or Training : Characteristics, Costs and Policy Responses in Europe, Publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2012.

Ne pas se sentir concerné par ses droits

78

#### Données

Le matériau principalement mobilisé ici rassemble 40 entretiens semi-directifs réalisés en Rhône-Alpes entre 2013 et 2015 avec des jeunes NEET âgés de 18 à 25 ans, étant ou ayant été en situation de non-recours à la ML. Il s'agit de jeunes peu ou pas diplômés, dont le niveau de diplôme ne dépasse pas le baccalauréat. La majorité de l'échantillon est constituée de jeunes considérés comme NEET depuis au moins six mois et arrivant pour la première fois en ML. Cet échantillon se complète de personnes rencontrées par l'intermédiaire de travailleurs sociaux de proximité, NEET depuis au moins six mois et ne recourant pas à la ML. Le protocole de recherche compte également 30 entretiens auprès de professionnels de ML, une observation ethnographique des situations d'interaction entre primo-usagers et professionnels de ML, une observation ethnographique de « permanences ML » et, en dehors du lieu d'accueil principal, une observation ethnographique d'un « aller vers » dans un quartier prioritaire.

# Le (non-)concernement comme disposition sociale vis-à-vis de l'offre publique

En sociologie de l'engagement, l'usage de la notion de « concernement » éclaire le processus qui conduit des individus et des groupes à franchir ou non le pas de la mobilisation (Brunet, 2008). Nous inspirant de ces travaux, nous envisageons ici le fait de se sentir concerné par une offre publique comme une disposition sociale qui facilite le recours à l'offre. En tant que destinataire, se sentir concerné par une offre, c'est déjà se projeter en tant qu'usager, une disposition proactive du reste attendue par les professionnels de ML lorsqu'ils interrogent les primo-usagers sur leurs demandes et leurs projets (Zunigo, 2010).

Selon le récit des personnes rencontrées, le non-concernement oscille entre un sentiment diffus de méconnaissance des droits sociaux ainsi que des institutions d'insertion et un désintérêt affiché vis-à-vis de l'offre publique d'insertion, telle que les individus peuvent la percevoir ou se l'imaginer. Ces deux axes de la méconnaissance et du désintérêt s'articulent et se nourrissent mutuellement dans la construction du sentiment de ne pas être concerné. Notre article suivra dans son articulation cette logique du non-concernement avec une première partie sur sa forme passive (ignorer ses droits), puis une seconde partie sur sa forme active (se passer de ses droits).

# Le phénomène du non-recours entre décrochage scolaire et chômage des jeunes

Les ML s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et mettent en œuvre une diversité de dispositifs sociaux visant une insertion socioprofessionnelle durable. Le temps entre la sortie de formation initiale

et l'inscription en ML est plus long chez les jeunes ayant un faible niveau de formation et serait en moyenne de vingt-huit mois pour les jeunes non diplômés en Rhône-Alpes<sup>4</sup>. Notre recherche confirme l'existence de temps de non-recours pouvant durer plusieurs années en temps cumulé ou en continu, souvent entrecoupés de courtes expériences en emploi précaire et/ou occupés par des projets personnels (Vial, 2014).

D'un point de vue macrosociologique, le phénomène du non-recours des jeunes à la ML se situe au croisement de deux problèmes publics identifiés : celui du décrochage scolaire qui conduit chaque année 140 000 jeunes à sortir du système scolaire sans diplôme professionnel ni baccalauréat ; et celui d'un chômage des jeunes à hauteur de 23,8 % pour les moins de 25 ans, qui témoigne des difficultés des jeunes à intégrer durablement le marché de l'emploi et à accéder à la protection sociale par le travail, en particulier lorsqu'ils sont peu ou pas diplômés<sup>5</sup>.

#### La typologie du non-recours comme grille de lecture

Le phénomène du non-recours renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre. L'analyse compréhensive des situations de non-recours ouvre quatre régimes d'explication : le non-recours par non-connaissance (l'offre n'est pas connue) ; par non-demande (l'offre est connue mais pas demandée) ; par non-proposition (l'offre n'est pas proposée ou n'est pas activée par un intermédiaire social) ; par non-réception (l'offre est demandée mais n'est pas recue ou seulement partiellement) (Warin, 2016).

Dans la perspective d'une approche par le non-recours, notre propos se saisit de cette typologie analytique comme focale d'observation et grille de lecture des rapports entre l'offre publique et ses destinataires (Levy, Vial, 2017). La distinction de ces quatre types de non-recours n'a donc pas vocation à cloisonner ni à individualiser les raisons sociologiques du phénomène. Le non-concernement des jeunes vis-à-vis de l'offre publique d'insertion étudié dans cet article s'inscrit ainsi au croisement de la non-connaissance et de la non-demande.

#### Être l'objet de droits, devenir sujet de droit

La jeunesse est construite et délimitée par les différentes bornes d'âge que sont la fin de l'obligation scolaire à 16 ans, la majorité civile et le droit de vote à 18 ans, et la majorité sociale à 25 ans avec l'ouverture du droit au

<sup>4.</sup> Voir Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO), *Le décrochage scolaire en Rhône-Alpes*, PRAO, Lyon, juin 2015.

<sup>5.</sup> Voir Dulin A., op. cit.

revenu de solidarité active (RSA). Les jeunes sont l'objet de droits sociaux spécifiques et se construisent, au travers du rapport à l'offre publique, en tant que sujets de droit. En situation de recours comme en situation de non-recours, les individus sont considérés ici comme des acteurs du sens concret que prennent les dispositifs sociaux et les normes d'âge qui les régissent (Commaille, 1986). En ce sens, l'analyse de l'expérience du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles s'avère éclairante pour questionner les logiques et les effets d'une intervention publique qui envisage la jeunesse comme laboratoire de l'État social actif (Lima, 2012).

#### **IGNORER SES DROITS: LA FORME PASSIVE DU NON-CONCERNEMENT**

La forme passive du non-concernement s'exprime par un sentiment diffus de méconnaissance et une relative indifférence vis-à-vis des droits sociaux. Par manque d'information et de sensibilisation, les jeunes en situation de non-recours ne se sentent pas concernés par l'offre publique d'insertion. Ils n'identifient pas la ML comme un lieu ressource et découvrent les possibilités de l'offre publique au fil de leur parcours, souvent après avoir rencontré une série de difficultés d'ordre social.

#### Méconnaître ses droits sociaux

La protection sociale et les droits sociaux peuvent être considérés comme des marqueurs d'une citoyenneté commune, les discours politiques s'inspirant de la valeur symbolique portée par l'idée de « droits ». L'expérience et le récit des individus en situation de non-recours s'éloignent largement de cet imaginaire collectif entretenu autour des droits vecteurs de citoyenneté. Avoir des droits est une idée qui ne va pas de soi (Bier, 2014).

« Les droits, c'est un grand mot en fait [...]. J'ai l'impression que des fois, à la télé, ça aide bien d'avoir les grands mots, mais après, quand t'y vas vraiment, c'est plus pareil [...]. En gros, c'est quand ça les arrange eux de dire ça. » [Homme, 20 ans, CAP.]

Au cours des entretiens, les premiers éléments de discours recueillis sur le sens et le contenu de la notion de « droits sociaux » sont empreints d'hésitation et de perplexité. Le droit et les droits semblent renvoyer à une abstraction surplombante, peu ancrée dans l'expérience. Une logique majoritaire conduit ainsi les jeunes à faire état de leur faible connaissance en matière de droit(s). Le rapport aux droits sociaux des jeunes en situation de non-recours est marqué d'un sentiment premier de méconnaissance, accompagné d'une relative indifférence. Les individus reconnaissent spontanément cette méconnaissance, sans qu'à première vue cela ne leur pose de problème majeur. Aussi, le sentiment de méconnaissance reflète et favorise un certain détachement vis-à-vis de l'univers de l'offre publique et des droits sociaux.

« Moi, je connais pas trop les lois en fait ! Je sais pas à quoi j'ai le droit. Si je travaille pas, c'est quoi que je peux faire pour faire ça, pour faire ça, pour avoir ça. Je sais pas, je connais rien dans tout ça et tout... » (Homme, 23 ans, sans diplôme.)

À rebours de cette logique majoritaire de la méconnaissance, une minorité d'individus tourne en dérision le sens supposé des droits. « Ne pas avoir de droits » ou « ne pas avoir les mêmes droits que tout le monde » marque un glissement du rapport aux droits sociaux qui passe alors du détachement au cynisme. Ici, le sentiment d'injustice diffus se nourrit d'expériences répétées au cours desquelles les personnes se sont senties exclues du droit commun et/ou dupées par le « système » (Marlière, 2008).

« Ces droits-là, à l'insertion, à la formation, je les ai toujours pris négativement. Droit à l'insertion, droit à je sais plus quoi... On m'a toujours baratinée avec ça, donc, à cette heure-ci, ces droits-là, je ne peux plus les entendre... » (Femme, 18 ans, sans diplôme.)

### Ne pas être préparé aux réalités postscolaires

L'expression de ce sentiment diffus de méconnaissance prend un caractère plus problématique dans le discours des individus lorsqu'il s'agit d'évoquer la fin de la scolarité et les conditions de construction d'un parcours socioprofessionnel après l'école. Les personnes en situation de décrochage scolaire partagent rétrospectivement l'impression d'avoir été livrées à elles-mêmes au moment de quitter le système scolaire. En règle générale, et cela dépasse la question de l'éducation aux droits sociaux, les jeunes en situation de non-recours jugent l'institution scolaire déconnectée de la société « réelle » et estiment avoir été peu préparés aux réalités postscolaires. L'univers des institutions d'insertion, la possibilité et les conditions du recours à la formation professionnelle ou du retour en formation initiale, la protection sociale et l'accès à l'aide sociale, les démarches administratives sont des réalités souvent passées sous silence tout au long du parcours scolaire.

C'est donc l'avancée en âge et l'expérience qui font émerger la connaissance de l'univers des droits sociaux et des services publics comme enjeu pour construire son parcours. Ce constat n'est pas sans ambivalence du point de vue des jeunes adultes. Le regret de découvrir au gré du hasard et des épreuves certaines possibilités de l'offre publique peut se conjuguer avec la reconnaissance par les individus d'une part de responsabilité dans leur méconnaissance. Cette nuance n'évacue pas la critique précédente mais témoigne d'une forme d'intériorisation chez les jeunes du devoir de s'informer par soi-même pour faire ses choix. Aussi, dans une certaine mesure, la démarche de prise de connaissance de l'univers des institutions publiques et des droits sociaux intègre le processus de passage à l'âge adulte.

Ne pas se sentir concerné par ses droits

« Quand on est beaucoup plus jeune, on croit qu'avoir 18 ans ça va être facile, que la vie dehors elle est super simple. Et à 18 ans, on se dit merde y'a plein de papiers à remplir... y a tout ça quoi ! 18 ans c'est pas ce qu'on croit quoi ! Maintenant, je dois faire les démarches toute seule [...]. Au début je l'ai mal vécu, c'est vrai que j'ai eu du mal quand même. Puis là, je m'y habitue petit à petit, parce que je me dis que justement c'est comme ça que je commence à faire ma vie, et même ça me plaît car, petit à petit, je deviens autonome. » (Femme, 18 ans, sans diplôme.)

### Ignorer l'offre des ML

Si de prime abord le rapport aux droits sociaux des jeunes en situation de non-recours semble marqué par un certain détachement, il se forge ensuite par l'expérience. Le passage à l'âge adulte projette les individus dans de nouveaux besoins et de nouvelles attentes vis-à-vis de l'offre publique. Lorsqu'ils commentent leur arrivée récente en ML, les jeunes qui se projettent dans l'accompagnement proposé s'étonnent de la palette des possibilités affichées par l'institution et regrettent de ne pas être venus plus tôt.

« Ça m'ouvre des portes. Et pour le moment, je me dis "bah, si j'avais su, j'aurais fait plus tôt, j'y serais allé plus tôt" [...]. Je pense que sur le permis, clairement, si on me l'avait financé, je l'aurais déjà en poche. [...] Et surtout aussi, pendant mes périodes de chômage, j'aurais pu voir justement pour faire des formations en mécanique, comme moi je veux, de base. » (Homme, 24 ans, niveau BEP.)

L'enjeu de connaître l'offre publique d'insertion et de formation prend ici une tournure plus concrète. Les jeunes s'interrogent alors sur l'absence de com-

Dans une certaine mesure, la démarche de prise de connaissance de l'univers des institutions publiques et des droits sociaux intègre le processus de passage à l'âge adulte. munication publique autour de l'institution et de son activité, que ce soit dans les médias ou au cours de leur scolarité. Très peu d'individus affirment avoir été informés sur la ML ou avoir été sensibilisés sur les possibilités de suivre à nouveau une formation ; certains pouvaient connaître l'institution de nom, voire de réputation, sans avoir pour autant d'idée précise sur son activité concrète. Le manque d'informations sur l'activité des ML et les dis-

positifs accessibles participe ainsi à la diffusion de certaines représentations négatives et suspicions.

- « La ML, je pensais que c'était pas pour moi, mais pour les personnes perdues complètement. J'en avais entendu parler par mes anciens camarades de lycée. J'entendais pas des trucs très cool en termes de personnes que ça touchait. » (Homme, 25 ans, baccalauréat.)
- « La ML, je ne connaissais pas et je ne savais pas qu'elle venait ici le vendredi, j'étais pas au courant [...]. Je le savais pas ça, j'avais 20 ans, je l'ai appris dans le couloir de la mairie grâce à madame X. [...] Pour moi, j'ai l'impression qu'ils

veulent pas aider, alors ils en parlent pas. Ils veulent pas aider les gens, alors ils se font pas connaître. » (Femme, 21 ans, sans diplôme.)

# SE PASSER DE SES DROITS : LA FORME ACTIVE DU NON-CONCERNEMENT

#### De la forme passive à la forme active : se sentir et s'affirmer non concerné

Les trois points précédents mettent en lumière la forme passive du nonconcernement dont les individus prennent conscience au fil de leurs expériences, et qui peut en amener certains à déplorer le manque de visibilité et de lisibilité de l'offre publique d'insertion.

« Je te dis, moi, jusqu'au moment où j'ai pris rendez-vous à l'assistante sociale, j'étais informé de rien du tout moi, mes droits en tant que jeune actif tout ça [...]. Comme par exemple pour la ML, avant d'être allé prendre rendez-vous avec l'assistante sociale, je ne connaissais pas. Comme je ne connaissais pas, personne m'en avait parlé, donc j'étais pas au courant, donc j'étais, entre guillemets, dans l'ignorance, tu vois. Donc, comme j'ignorais que ça, ça existait... bah ouais, entre guillemets, je ne me faisais pas de soucis dessus, tu vois [...]. J'aurais aimé qu'on m'informe parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de jeunes dans l'ignorance... » [Homme, 24 ans, niveau BEP.]

En même temps, la première partie laisse apparaître trois nuances qui font prendre au non-concernement une tournure plus active, au sens où les individus se positionnent comme acteurs de ce non-concernement. C'est le cas lorsqu'ils tournent en dérision le sens supposé des droits sociaux (cynisme), évoquent la responsabilité individuelle de s'informer par soi-même (autoresponsabilisation), ou formulent l'hypothèse d'une information volontairement tenue secrète (suspicion). La poursuite de l'analyse du récit des jeunes montre ainsi qu'une forme active de non-concernement peut également être à l'origine de périodes de non-recours dans leurs parcours. Les individus ne se sentent pas concernés par l'offre publique d'insertion par désintérêt pour toute formation et par volonté première d'accéder à un emploi rémunéré pour mener une vie d'adulte. Le recours aux dispositifs publics d'insertion peut alors être perçu comme un détour ou comme un retour en arrière inutile, coûteux et stigmatisant.

#### Tourner la page de l'école et faire l'impasse sur la formation

Au moment de quitter le système scolaire, la grande majorité des jeunes rencontrés n'envisagent pas de revenir un jour sur les bancs de l'école. Ils estiment avoir passé l'âge de l'apprentissage scolaire, et, par extension, n'ont pas non plus envie de revenir vers l'univers de la formation, tel qu'ils peuvent se l'imaginer. Une part du non-concernement prend ainsi sa source

à l'école, et s'exprime par la suite sous la forme d'un désintérêt de principe pour la formation. À l'épreuve du temps, les individus peuvent toutefois être amenés à revoir leur position.

Ce besoin de tourner la page de l'école renvoie d'abord à l'expérience scolaire des individus. Rétrospectivement, très peu d'entre eux se sont sentis impliqués dans leur scolarité. Au fil du temps, l'ennui en classe et la contrainte scolaire, le sentiment d'échec et de retard sont devenus de moins en moins supportables. Les jeunes ont acquis la conviction qu'ils ne sont pas faits pour l'école, qu'ils ne peuvent y trouver leur place. Alors que l'orientation scolaire se présente à eux sous la forme d'un choix de vie et d'avenir, la relégation dans une filière non souhaitée parachève cette idée d'une formation scolaire inutile. Dans ces conditions, l'abandon ou la non-poursuite de la scolarité apparaît comme une porte de sortie pour reprendre la main et espérer prouver sa valeur ailleurs.

## Priorité à l'emploi rémunéré pour mener une vie d'adulte

L'expérience du non-recours dans le parcours des jeunes ne peut être réduite à l'évitement du stigmate scolaire et à une fuite en avant. La fin de la scolarité et la majorité civile signent l'arrivée d'un nouvel âge au

La fin de la scolarité et la majorité civile signent l'arrivée d'un nouvel âge au cours duquel les individus se projettent dans de nouveaux univers sociaux. Estimer ne plus avoir l'âge d'aller à l'école, c'est aussi s'affirmer et s'imaginer dans d'autres rôles sociaux associés à l'âge adulte.

cours duquel les individus se projettent dans de nouveaux univers sociaux. Estimer ne plus avoir l'âge d'aller à l'école, c'est aussi s'affirmer et s'imaginer dans d'autres rôles sociaux associés à l'âge adulte.

Le désintérêt pour un éventuel retour vers la formation se nourrit de l'espoir qu'ont les individus de trouver leur place et de prouver leur valeur sur le marché de l'emploi, en se formant par la pratique. Dans cette optique, les agences d'intérim exercent de prime abord un fort pouvoir d'attraction. L'accès

à l'emploi rémunéré, source de stabilité financière et de reconnaissance sociale, est la première priorité. Parallèlement, les premières expériences professionnelles et l'obtention d'un revenu peuvent ouvrir de nouvelles perspectives personnelles, de nouvelles possibilités et de nouveaux besoins auxquels il sera difficile de renoncer (avoir son propre logement, sortir avec ses amis, avoir une vie de couple, se mettre en ménage, faire des projets...). Si l'expression de cette priorité de l'accès à l'emploi rémunéré varie selon les milieux sociaux et les normes de référence, elle tend à se renforcer à mesure que l'âge avance.

« Je me suis inscrit à la ML, j'ai fait les démarches, contrat CIVIS et tout... J'ai fait la démarche de venir là, j'ai vu que c'était long [...]. J'écoutais sans écouter et puis on m'a dit : "On va t'aider à faire des stages." [...] Moi, à 20 ans, faire des stages une semaine, j'ai fait ça au collège, mais au bout d'un moment [...]. Je lui ai dit : "J'ai pas besoin de stage, j'ai besoin de travailler." Elle a dit : "Oui, mais vous savez, vous aurez pas d'aide si vous venez pas aux rendez-vous." C'est bon, mais d'avoir 80 €... Vous pouvez garder votre argent. Je suis allé, ouais, trois-quatre fois, après c'est moi qui voulais plus y aller. » (Homme, 20 ans, CAP.)

## Construire son autonomie dans un rapport de dépendance

En toile de fond se retrouvent les lignes de force de la logique d'intégration sociale du modèle du devenir adulte français qui structure la jeunesse comme un temps au cours duquel les individus sont appelés à se faire une place (Van de Velde, 2008). Le sentiment partagé de courir après le temps et d'être en retard témoigne d'une aspiration à avancer dans la vie. L'expérience du non-recours porte ainsi l'espoir de rattraper le temps perdu. À l'inverse, le recours aux institutions d'insertion peut être assimilé à un retour en arrière inutile et coûteux, qui renvoie et assigne les individus à leur condition juvénile.

« C'est vrai que leur système à la ML, c'est un peu un truc pour les mineurs. À 20 ans, tu sais comment il faut réagir, j'ai l'impression qu'ils te prennent un peu comme quelqu'un qui sort du collège [...]. C'est un peu plus, on va dire l'école, des petits trucs. » (Homme, 20 ans, CAP.)

Ne pas se sentir concerné, c'est ainsi se distinguer d'une offre jugée disqualifiante et affirmer sa capacité à se débrouiller soi-même pour devenir adulte (Levy, Vial, 2017). Parallèlement, les jeunes se montrent très sensibles aux discours sur l'assistanat. Ils confient leur malaise à l'idée de demander de l'aide et livrent leur besoin de se sentir légitimes pour prétendre aux droits qui pourraient être les leurs.

« C'est pour ça que j'aime pas demander partout des aides. Non, j'aime pas. Pour moi, quand tu demandes quelque chose à quelqu'un et tout, t'es... Moi, j'aime bien être indépendant, j'aime pas devoir quelque chose à des gens, non. J'aime bien mon indépendance et si ça va pas je vais te dire : "Vas-y, va te faire foutre." » [Homme, 23 ans, sans diplôme.]

De l'école à la formation et aux droits en général, le non-concernement se présente donc comme un phénomène inscrit dans le temps, ancré profondément dans ce qui touche à l'identité de l'individu. Cette dimension identitaire éclaire la construction et l'exercice de l'autonomie dans un rapport de dépendance (Cicchelli, 2001), une tension structurante du devenir adulte qui se retrouve à d'autres âges de la vie (Van de Velde, 2015).

### CONCLUSION

Le non-concernement vis-à-vis des droits sociaux et de l'offre publique d'insertion est une raison majeure et première du non-recours chez les jeunes NEET. C'est une disposition sociale vis-à-vis de l'offre publique qui se construit dans le temps et par l'expérience. À travers l'articulation de

Ne pas se sentir concerné par ses droits

ses formes passives et actives, la logique du non-concernement renvoie finalement à trois dimensions : la sensibilité à l'information sur l'offre, la perception de l'intérêt au recours, le rapport à la demande. Ces dimensions se nourrissent mutuellement dans la construction du non-concernement et apparaissent comme des variables explicatives du non-recours qui soulèvent plusieurs niveaux de questionnement pour l'action publique.

La forme passive du non-concernement met en lumière des enjeux d'information et de sensibilisation, sinon d'éducation aux droits sociaux, si l'on veut que les individus soient en mesure de faire valoir leurs droits. La prise en compte de ces enjeux participerait d'une logique de prévention du non-recours qui

La forme passive du non-concernement met en lumière des enjeux d'information et de sensibilisation, sinon d'éducation aux droits sociaux, si l'on veut que les individus soient en mesure de faire valoir leurs droits. permettrait d'anticiper ou d'amortir les ruptures dans les parcours sociaux juvéniles. En l'état, le cloisonnement institutionnel entre l'univers scolaire et l'offre publique d'insertion réduit d'office le spectre des possibilités et expose les NEET au non-recours.

Or, la mise en œuvre du droit des jeunes usagers à l'information sur leurs droits en cours et à venir pose problème. Entre école et mission locale, une logique implicite de régulation

des publics semble conduire les acteurs scolaires à rester évasifs sur l'activité des ML, sinon à taire leur existence, et les ML à limiter leur communication en direction du grand public sur les conditions d'accès et le contenu des dispositifs sociaux<sup>6</sup>. En communiquant sur les dispositifs de retour en formation rémunérée ou d'aide financière, les professionnels craignent d'alimenter les comportements volontaires de décrochage scolaire et l'usage opportuniste de l'offre publique d'insertion (Lima, Trombert, 2013). L'afflux d'un public supplémentaire est également perçu comme un risque pour les équilibres internes, alors que les plages de rendez-vous sont remplies et les places dans les dispositifs occupées. Les actions contre le non-recours appellent ainsi une réflexion sur les moyens mis à disposition des structures, les modalités d'accompagnement social, et le métier de conseiller en ML (Muniglia, Thalineau, 2012).

La forme active du non-concernement est également la marque d'un désintérêt pour l'offre d'insertion et de formation, indissociable des besoins et attentes des jeunes peu ou pas diplômés pour mener une vie d'adulte autonome. Une partie des jeunes n'adhèrent pas à la logique de projet portée par l'institution, ou ne sont pas en mesure d'y répondre. Les contraintes de temporisation des besoins financiers, de requalification de la demande d'emploi en besoin de formation et de validation du projet socioprofessionnel ont des effets dissuasifs sur le recours (Zunigo, 2010). La logique de projet, telle

qu'elle est mise en œuvre, empêche certains individus de se projeter dans leurs droits. L'analyse du non-recours révèle ainsi certains décalages entre les dispositions, besoins et attentes des jeunes et la réponse publique qui leur est adressée à travers des dispositifs sociaux spécifiques (Loncle, 2013).

Au fond, l'analyse du non-concernement éclaire un certain nombre de tensions qui structurent la condition juvénile. Les configurations spécifiques et restrictives de l'accès aux droits sociaux pour les moins de 25 ans participent à faire du non-recours une épreuve du devenir adulte (Martuccelli, 2015). Les individus en situation de non-recours se construisent et s'affirment ainsi dans leurs rapports avec les dispositifs sociaux, au prix d'une vulnérabilité marquée et d'un rapport distancié vis-à-vis de l'État social.

#### **■ BIBLIOGRAPHIE**

**BIER B.**, « Construire ensemble une citoyenneté politique », in DUMOLLARD M., HALTER J.-P., MARQUIÉ G. (dir.), Les jeunes et la loi : les enjeux d'une pédagogie de l'éducation à la citoyenneté, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », Paris, 2014.

**Brunet P.**, « De l'usage raisonné de la notion de "concernement" : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. n° XVI, 2008/4, p. 317-325.

**CICCHELLI V.,** « Les jeunes adultes comme objet théorique », *Recherches et prévisions*, n° 1, vol. 65, 2001, p. 5-18.

**COMMAILLE J.**, « Essai de sociologie politique de la "jeunesse". Le droit comme miroir », in PROUST F. (coord.), *Les jeunes et les autres*, vol. II, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson (CRIV), Vaucresson, 1986.

**Cuzzocrea V.**, « La catégorie des NEET : quel avenir? », *Points de vue sur la jeunesse. 2020 - Quelles perspectives ?*, vol. 1, Youth Partnership, Conseil de l'Europe, 2014.

**Dubet F.**, L'expérience sociologique, La Découverte, Paris, 2007.

**LEVY J., VIAL B.,** « Le non-recours à l'offre publique comme révélateur des conceptions différenciées de l'autonomie – Jeunes "Neets" et "grands exclus" aux prises avec l'institution », Presses de l'université de Québec, Québec (Canada), 2017 [à paraître].

LIMA L., « Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'État social actif ? », in LABADIE F. (dir.), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012*, La Documentation française/INJEP, Paris, 2012.

**LIMA L., TROMBERT C.**, « L'assistance-chômage des jeunes sous condition d'accompagnement. De quelques mécanismes du non-recours par éviction », *Lien social et politiques*, n° 70, 2013, p. 29-43.

Ne pas se sentir concerné par ses droits

**LONCLE P.**, « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunesses*, nº 64, 2013/2, p. 7-18.

MARLIÈRE É., La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités, Fayard, Paris, 2008.

**MARTUCCELLI D.**, « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie* [en ligne], n° 1, vol. VI, 2015 (http://sociologie.revues.org/2435).

**MUNIGLIA V., THALINEAU A.,** « Insertion professionnelle et sociale des jeunes vulnérables. Les conseillers des missions locales entre adaptation et tensions », *Politiques sociales et familiales*, n° 108, juin 2012, p. 73-82.

**Van de Velde C.**, Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe, Presses universitaires de France, Paris, 2008.

VAN DE VELDE C., Sociologie des âges de la vie, Armand Colin, Paris, 2015.

**VIAL B.**, « Ces jeunes qui ne viennent pas en mission locale : du délai de "latence" au phénomène du "non-recours" », *Les dossiers de la MRIE*, 2014, p. 177-182.

**WARIN P.**, *Le non-recours aux prestations sociales*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 2016 [à paraître].

**ZUNIGO X.**, « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, 2010/4, p. 58-71.

#### L'AUTEUR

## Benjamin Vial

benjamin.vial@umrpacte.fr

Doctorant au laboratoire PACTE de l'université Grenoble Alpes (UGA) au sein de l'équipe de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE).

Thèmes de recherche : analyse du phénomène du non-recours aux droits sociaux ; construction des parcours sociaux juvéniles ; sociologie de la jeunesse et des âges de la vie ; modes de citoyennetés sociales et politiques.

#### A notamment publié

CHAUVEAUD C., VIAL B., WARIN P., Non-recours à l'offre d'enseignement et de formation des jeunes de 15 à 24 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles, Rapport de recherche pour l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, 2016.

LEWY J., VIAL B., « Le non-recours à l'offre publique comme révélateur des conceptions différenciées de l'autonomie – Jeunes "Neets" et "grands exclus" aux prises avec l'institution », Presses de l'université du Québec, Québec (Canada), 2017 [à paraître].

VIAL B., Indicateur de la précarité étudiante. Construction et test : le recours au tutorat, Document de travail/Working Paper de l'ODENORE, nº 6, 2011.